

C'est à vous, Messieurs, dépositaires légitimes des lois, que nous en devons l'exécution, qui ne pourroit cesser de vous être confiée. Organes des volontés du souverain, vous nous les ferez connoître, et nous les observerons avec d'autant plus d'empressement et de zèle que vous serez les premiers à donner à ces provinces l'exemple de la soumission qui leur est due.

Heureux témoin du transport dont vous avez été animés, Messieurs, le beau jour qui, remplissant vos vœux les plus chers et ceux de la nation, vous a replacés dans le ressort de la Cour des pairs, le premier et le plus auguste sénat du monde, j'ai osé partager votre joie; souffrez que dans cette solennité je déploie toute celle qui remplit mon âme; elle est bien juste, elle est bien pure. Eh! qui pourroit blâmer mon attendrissement? Il est la preuve de mon attachement inviolable aux lois de l'État, que j'ai juré à mes chefs d'observer jusqu'au tombeau. Il est un gage du respect que je vous ai voué, Messieurs, comme aux seuls et véritables magistrats de ces provinces.

Honoré du privilège si flatteur de parler le premier dans une circonstance dont le souvenir ne s'effacera jamais, j'en ressens tout le prix; et au sentiment délicieux que j'éprouve, se joint la confiance la plus entière aux oracles que vous rendrez.

Assis sur des sièges qui auroient paru bien étranges sans les lis qui les décorent, vous n'en avez pas moins été, messieurs, l'objet de la vénération des peuples du ressort. Ces peuples, qui ont toujours révééré vos jugements, n'entendront retentir les voûtes du temple qui vous attend que de décisions justes et sages. Là comme dans ce lieu, devenu saint par les fonctions augustes que vous y remplissez, elles seront préparées avec le discernement et l'éloquence qui caractérisent les dignes magistrats chargés du ministère public; elles